

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour construction de chemins, routes cavalières et autres ouvrages nécessaires au parc Yoho, et dans le voisinage immédiat, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour études et démarcations et autres travaux astronomiques du ministère de l'Intérieur. Les services d'officiers et de commis à titre temporaire pourront être payés à même ce crédit, sur un pied de plus de \$500 par année, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas huit mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour frais de litige, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille sept cent cinquante-deux dollars soit accordée à Sa Majesté pour dépenses du gouvernement du district de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas mille six cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour entretien des aliénés de Kéwatin, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour entretien de l'essayerie à Vancouver, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

12. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour gravure, lithographie et impression de cartes du Canada et des Territoires du Nord-Ouest, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

13. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour secours à des canadiens trouvés sans ressources ailleurs qu'aux Etats-Unis, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

Les dites résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour département de l'Intérieur:—Somme additionnelle nécessaire pour les dépenses casuelles, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt-six mille dollars—imputable sur le revenu—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—Crédits supplémentaires pour appointements dans le service extérieur, et pour nouveaux commis au bureau principal, \$16,000 ; dépenses imprévues, \$10,000, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent quarante-cinq dollars et soixante-six centimes—imputable sur le capital—soit accordée à Sa Majesté pour terres fédérales:—Montant requis pour payer les comptes se rattachant aux arpentages de feu J. E. Malhiot, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas douze mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement des Territoires du Nord-Ouest:—Crédits supplémentaires pour officiers d'enregistrement, \$4,000 ; crédits supplémentaires pour les aliénés, \$8,000, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour indemniser la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, pour secours accordés à des métis indigents, pour l'année finissant le 30 juin 1904.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour département de la Commission géologique:—Appointements, y compris J. F. Lyons à \$800, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre-vingt deux mille six cent quatre-vingt treize dollars soit accordée à Sa Majesté pour commission géologique:—Explorations et études, impression et publication de rapports et cartes, etc., appointements de géologues-adjoints, dessinateurs, commis et autres, achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériel pour le montage des cartes, entretien du musée, appareils du laboratoire, substances chimiques et dépenses diverses, \$48,000 ; explorations spéciales